

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2019-064

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 25 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-cinq du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil de la Mairie d'AIRVAULT, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

18 présents + 4 pouvoirs (22 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jean-Marie COLIN, Jacques METREAU, Frédérique DAMBRINE, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Bousais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

4 pouvoirs :

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Jean Pierre CESBRON a donné pouvoir à Claude SERVANT
- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Claire SAINCOURT, Jean-Pierre CESBRON, Mathias DIXNEUF, Philippe MORIN, Joël MEUNIER, Céline PIGNON, Eric VILAIN, Jean Michel PROUST

Membre suppléant sans voix délibérative : Alain GILLES

Jeanne BARIGAULT a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 20 juin

TOURISME

CONVENTION AVEC LA CC-PARTHENAY-GATINE POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE DE LA CHEVALERIE LORS DU FLIP

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ D'approuver les termes de la convention telle que jointe en annexe, avec la Communauté de communes Parthenay-Gâtine
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette Convention.

A Airvault, le 25 juin 2019
Le Président,
Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20190625-D2019064-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-07-2019

Publication le : 02-07-2019

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

Entre:

La **COMMUNAUTE de COMMUNES de PARTHENAY-GATINE**, CS 80192 - 79205 PARTHENAY CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Xavier ARGENTON, habilité aux fins des présentes par délibération du 23 avril 2014,

Et:
La **SOCIETE: Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet**, de forme juridique:

C.C.C.
Représentée par: **M. Olivier Fouillet** Qualité:

Adresse: **33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**

N°SIRET:, ci-après nommé « le partenaire ».

Article 1: Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et **C.C.C. Airvaudais-Val du Thouet** dans le cadre du FESTIVAL des JEUX (FLIP)2018 organisé par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine du 10 au 21 juillet 2019.
pour la Chevalerie du Thouet

Article 2: Engagements réciproques des parties

Le partenaire s'engage à:

- Mettre les programmes ou flyers du Festival des Jeux à disposition de ses visiteurs. Quantité souhaitée **100...** (Maximum 500)
- Remettre au Service des Jeux de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine des documents publicitaires ainsi que **5...** *nuits en laubette* entrées gratuites et/ou petits cadeaux (pin's, porte-clés, peluches, etc.) afin de les offrir aux festivaliers en lot lors des différents jeux concours.
- Insertion du logo du Festival des Jeux (FLIP) avec son lien (www.jeux-festival.com) sur son site internet.

En contrepartie, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine s'engage à fournir les prestations suivantes:

- Insertion du logo du partenaire sur le site du Festival des Jeux (FLIP) avec son lien.
- Insertion du logo du partenaire sur le programme papier du FLIP (édité à 16000 exemplaires. **REPOSE AVANT LE 30 AVRIL 2019 POUR APPARAITRE SUR LE PROGRAMME**).
- Mise à disposition des documents du partenaire (flyers, présentoir, affiches etc.), pas plus de 500 exemplaires, à l'accueil du Festival des Jeux (Esplanade du Palais des Congrès).

Article 3: Résiliation

En cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à l'une des obligations mises à sa charge dans le cadre de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit.

Fait à PARTHENAY, le

Le Partenaire

(Nom, tampon, signature)

M. Olivier Fouillet
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades BP 60002
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

La Communauté de

Communes de Parthenay-Gâtine

Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine
Téléphone : 05 49 94 03 77 - Télécopie : 05 49 94 90 41 - Courriel : ccpc
Préfecture Service des Jeux - Téléphone : 05 49 94 24 20 - 1

079-200041416-20190625-D2019064-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-07-2019

Publication le : 02-07-2019

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48